



## MISSION D'INSPECTION (ACFI)

*Toute collectivité et tout établissement public doit nommer un agent chargé d'une fonction d'inspection (ACFI) - décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.*

*Pour assurer cette fonction d'inspection, le centre de gestion d'Eure-et-Loir met à votre disposition des ACFI (ingénieur diplômé en prévention des risques professionnels) pour des interventions personnalisées.*

## VOS OBJECTIFS

- Le contrôle des conditions d'application des règles de santé et de sécurité au travail par un expert indépendant ;
- L'amélioration de la prévention des risques professionnels ;
- Une réponse à vos obligations juridiques.

## MISSION D'INSPECTION



**Outil de prévention**



**Expertise santé  
et sécurité au travail**



**Avis externe à la collectivité**

## NOTRE SOLUTION

Les interventions de l'ACFI permettent à votre collectivité de :

- disposer d'une structure d'alerte et d'audit ;
- obtenir un avis extérieur et impartial ;
- bénéficier d'un ACFI compétent et expert.

### Les missions de l'ACFI :

- contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- établir un diagnostic des obligations juridiques en matière de santé et de sécurité au travail ;
- participer aux instances de dialogue social ;
- formuler des propositions correctives et préventives ;
- suivre l'état d'avancement des préconisations formulées.



La mission ACFI est à différencier des interventions des organismes de contrôle (vérifications périodiques).

## BÉNÉFICIAIRES

- ✓ Collectivités affiliées
- ✓ Collectivités non affiliées
- ✗ Fonction publique d'État et hospitalière

## TARIFICATION

La tarification est fonction de la taille de la collectivité ou de l'établissement public.  
Le détail est disponible sur [cdg28.fr](http://cdg28.fr)

## CONTACT

Pôle Santé au travail

☎ 02 37 91 55 08

✉ [conseil.prevention@cdg28.fr](mailto:conseil.prevention@cdg28.fr)

## LA PRESTATION

La mission d'inspection ACFI est proposée dans le cadre d'une convention conclue pour 6 ans nécessitant au préalable l'avis de l'assemblée délibérante et de la FSSSCT.

### Interventions périodiques

- ① réunion de cadrage préparatoire ;
- ② mission d'inspection sur site ;
- ③ rédaction du rapport d'inspection ;
- ④ réunion de restitution à l'autorité territoriale.

### Interventions ponctuelles

- suivi des préconisations ;
- avis sur les règlements, consignes...
- participation aux instances de dialogue social ;
- etc...

Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir  
Maison des Communes  
9, rue Jean Perrin • 28600 Luisant